ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question au Gouvernement n° 1357

Texte de la question

ÉNONCÉ D'UN EXERCICE DONNÉ À DES ÉLÈVES DE 5E

M. le président. La parole est à M. Yves Albarello, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Yves Albarello. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, un devoir de mathématiques donné récemment à des élèves de 5e, âgés d'une douzaine d'années, comportait l'énoncé suivant : " A l'Assemblée nationale, qui se compose de 577 députés, on trouve des députés malhonnêtes et des députés honnêtes. On sait qu'au moins un des députés est honnête. Si l'on prend, au hasard, deux députés, au moins un des deux est malhonnête. Quel est le nombre de députés honnêtes ? " La réponse est celle-ci : un seul ; les 576 autres sont malhonnêtes.

Plusieurs députés du groupe de l'UMP. Scandaleux !

M. Yves Albarello. Ce texte, qui figure sur le site Internet *La toile francophone*, se trouverait également, dans une rédaction légèrement différente, dans l'ouvrage intitulé *Le livre qui rend fou*, publié aux éditions Dunod. Monsieur le ministre, le travail qui consiste à exiger de jeunes élèves qu'ils distinguent entre les députés honnêtes et les députés malhonnêtes correspond-il à l'image qu'il convient de se faire de la représentation nationale ?

M. Jean Glavany. Et de l'éducation nationale, surtout !

M. Yves Albarello. Il conviendrait que l'attention et la vigilance des personnels placés sous votre autorité soient spécialement attirées sur le contenu de certains exercices incompatibles avec l'instruction civique donnée à nos enfants, notamment avec la connaissance de nos institutions et des personnes qui les incarnent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP, NC, et sur de nombreux bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale.* Monsieur le député, nous connaissons cette affaire. J'en avais, du reste, alerté le président de votre assemblée, auprès de qui je me suis excusé. Il s'agit d'un incident : un professeur isolé a utilisé un site assez farfelu et donné cet exercice à des élèves. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe UMP.)* Je ne l'excuse pas ; c'est scandaleux, mais c'est un incident.

Nous avons évidemment pris contact avec ce professeur, qui a été reçu et qui sera sanctionné *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)* Je ne veux pas entrer dans le détail, mais ce professeur a beaucoup de difficultés personnelles. En tout état de cause, je tiens à vous dire que je partage votre indignation, comme tout le monde, et que cet incident doit être considéré comme clos.

Vous soulevez, par ailleurs, la question de l'image que l'école doit donner de la représentation nationale et, d'une manière générale, du fonctionnement des institutions.

Comme vous le savez, les nouveaux programmes ont remis au goût du jour, en particulier à l'école primaire, une bonne connaissance des institutions, du fonctionnement de la République et - puisque la période est propice à ce rappel - de l'Union européenne, ainsi que des symboles de la République. C'est tout à fait nécessaire.

Que cet incident regrettable et scandaleux, qui a, du reste, déjà fait l'objet d'une enquête administrative, ne cache pas le travail quotidien de nos professeurs, qui sont de vrais républicains, qui défendent les institutions et ont pour la représentation nationale un véritable respect. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

M. Jean Glavany. Sanctionnez-le vite !

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QG1357

Données clés

Auteur : M. Yves Albarello
Circonscription : Seine-et-Marne (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1357
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 mai 2009
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 mai 2009